



ÉVALUATION DES CURSUS

RÉSUMÉ DU PROCESSUS D'ÉVALUATION DES CURSUS

Le système d'assurance Qualité de l'UNIL tient compte de la logique de fonctionnement de l'Institution et de la culture institutionnelle qui lui est propre, notamment en matière de Qualité. Cette culture est constituée de plusieurs valeurs essentielles sur lesquelles s'appuie le nouveau concept d'évaluation des cursus (cf. chapitre 3 « Valeurs »). Le système d'assurance Qualité de l'UNIL tient également compte du contexte actuel de l'enseignement supérieur et de l'évolution des démarches Qualité aux niveaux national et international.

L'évaluation des cursus donne l'occasion aux facultés de faire le point sur leur offre de bachelor(s) et de master(s), d'identifier les points forts et les aspects à améliorer, d'établir un bilan puis de définir de nouvelles priorités (cf. chapitre 2 « Objectifs de l'évaluation »). En fonction de leurs spécificités et de leur logique d'organisation interne, chaque faculté est néanmoins libre de faire porter cette évaluation au niveau des disciplines ou des programmes d'études. Une planification sera établie au préalable (cf. chapitre 4 « Périmètre et planification »).

Défini par la Commission Qualité et Valorisation (CQV), ce processus prévoit trois phases successives. Celles-ci sont placées sous la responsabilité de la Doyenne ou du Doyen. Celle-ci ou celui-ci peut déléguer à un tiers la prise en charge et le suivi de la phase d'auto-évaluation (cf. chapitre 5.1). Afin que toutes les personnes concernées par le cursus puissent s'impliquer dans la démarche, il est attendu qu'une commission facultaire consultative soit désignée. Existante ou *ad hoc*, celle-ci comprend des représentant·e·s de chaque corps universitaire - professoral, intermédiaire, étudiantin et administratif (cf. chapitre 5.2).

- 1. La phase d'auto-évaluation**, cœur de la démarche, permet en premier lieu une réflexion à l'interne en s'appuyant sur l'avis des personnes concernées. Pour soutenir la réflexion, un canevas d'auto-évaluation rassemblant des questions spécifiquement liées à la qualité des cursus d'étude et réparties en cinq grandes thématiques - « Ancrage stratégique du cursus dans son contexte », « Contenu et organisation du cursus », « Fonctionnement du cursus et approches pédagogiques », « Ressources allouées au cursus », « Résultats et impacts de la formation » - a été développé (cf. chapitre 6 « Phase d'auto-évaluation »).

À l'issue de cette réflexion, la faculté élabore ensuite une stratégie à moyen terme, c'est-à-dire qu'elle définit des objectifs qui visent, d'une part, à mettre à profit les principales forces et opportunités et, d'autre part, à minimiser les faiblesses et menaces identifiées. Ces objectifs formeront la première version du plan de développement présentant les objectifs du cursus pour les cinq à dix années à venir.

Les informations récoltées durant cette démarche sont ensuite synthétisées dans un rapport d'auto-évaluation (cf. chapitre 6.5).



2. La deuxième phase, la **phase d'évaluation externe** (cf. chapitre 7), renforce la première tout en lui ajoutant de la légitimité et de la crédibilité. Elle s'effectue dans un esprit de soutien au développement du cursus avec une posture d'«ami-e critique». Elle implique deux expert·e·s externes à l'UNIL et deux expert·e·s internes à l'UNIL. Pour fonder leur appréciation, et après analyse du rapport d'auto-évaluation, elles et ils effectuent une visite *in situ* d'une journée et demie à l'occasion de laquelle elles et ils mènent des entretiens avec les membres de la commission d'auto-évaluation et du décanat. C'est l'occasion pour le cursus d'obtenir un avis externe sur la manière dont il a mené la démarche et s'est lui-même évalué ainsi que des suggestions pour son développement. Un rapport écrit est fourni par les expert·e·s à l'attention de la faculté qui a la possibilité d'y réagir et d'adapter son plan de développement.

La Direction analyse les documents issus de l'évaluation et formule une prise de position. (cf. chapitre 7.8) La faculté établit ensuite la version parachevée du plan de développement qui constitue un cadre de référence pour la collaboration entre le décanat et la Direction pour les années à venir.

Une synthèse des résultats est rédigée par la faculté et, après validation par la Direction, est le seul document issu du processus d'évaluation qui est rendu public. (cf. chapitre 9 « communication des résultats »).

3. La faculté s'applique à **mettre en œuvre le plan de développement final** et, tous les trois à quatre ans, formule un bilan de réalisation qui couvre l'ensemble des cursus évalué en son sein (cf. chapitre 10).

Version du 02.09.2020